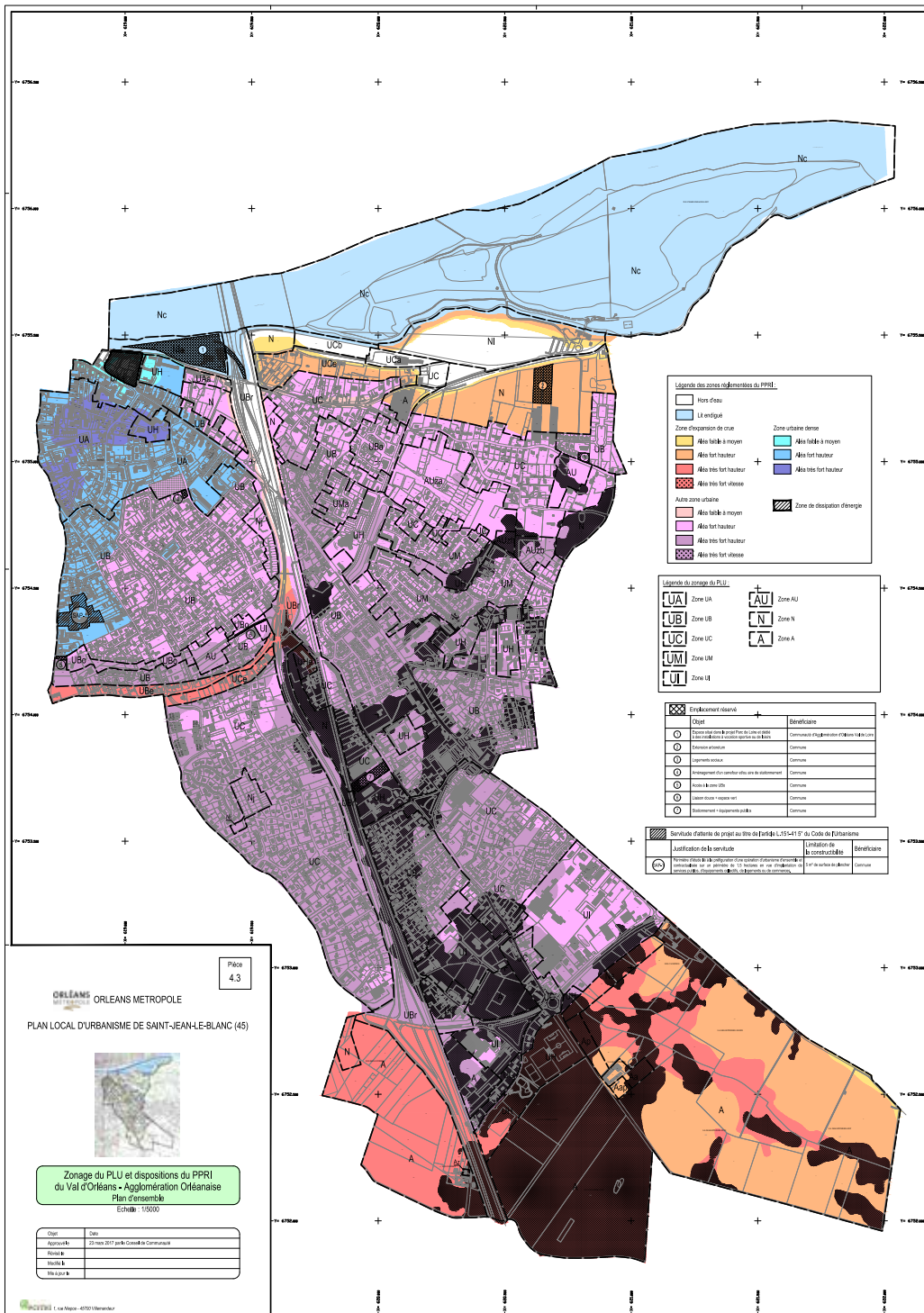


INONDATION



La Loire a connu ses plus grandes crues au XIX^{ème} siècle.
 Malgré une montée lente des eaux, cette crue peut faire courir
 des risques aux personnes et aux biens.
 Il est donc essentiel que la notion de risques soit
 bien présente dans tous les esprits.



INONDATION



Quels types d'inondations possibles à Saint-Jean-le-Blanc ?

. Remontée de nappe phréatique

Le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et une inondation spontanée se produit. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

. Surverse ou rupture de levée

Les premières digues, appelées « turcies » datent du XII^{ème} siècle et on été constamment reconstruites et renforcées depuis. Le lit naturel de la Loire s'étalait sur 3 à 8 km de large lors des grandes crues. Désormais, sur les tronçons endigués, la Loire ne dispose que de 300 à 400 mètres de large en moyenne. L'écoulement de crue est donc contraint de dépasser entre les levées, engendrant d'une part une élévation du niveau de l'eau et d'autre part une importante pression sur les parois des digues. Le risque le plus important est celui de rupture de digue (brèche).



L'inondation se produirait ainsi par le point bas de la levée, situé à Château Lumina (Saint-Denis-en-Val). Le risque possible de rupture de digue menaçant Saint-Jean-le-Blanc et le sud de la Métropole serait évalué à une hauteur d'eau de 6,8 m à l'échelle de Gien.

Le système d'endiguement actuel est fiable pour les petites et moyennes crues, mais peut comporter un risque pour les crues les plus fortes. Des déversoirs de crue permettent de soulager en partie le débit du lit endigué en laissant passer une partie du flot dans le val. Ces levées, dans le Loiret, appartiennent à l'État, qui a en charge leur entretien et sécurisation. Un programme de renforcement des levées a été engagé en 1970 et se poursuit toujours aujourd'hui. En cas de crise, les levées sont surveillées 24h/24h par les services de la DDE du Loiret.

. Ruissellement pluvial urbain

L'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, ...) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement, ce qui occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

INONDATION



Urbanisme et zones inondables

Au niveau communal, la gestion des zones inondables commence par la maîtrise de l'urbanisation.

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Saint-Jean-le-Blanc, en date du 23/03/2017, intègre les dispositions du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)**, définissant les conditions d'urbanisation dans les zones inondables : interdiction de construire dans les zones à risque fort, dalle de 0,50 cm au dessus du sol, obligation d'un étage, ...

Un formulaire d'informations sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT) est remis par les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers, qui doivent informer leurs acquéreurs ou locataires potentiels de l'existence de ces risques.



Conseils constructions, travaux, aménagements

- Installez de préférence les armoires électriques, les chaudières et la production d'eau chaude au-dessus des plus hautes eaux connues.
- Préférez des matériaux peu ou pas sensibles à l'eau pour les cloisons et l'isolation.
- Traitez les portes et encadrements de fenêtres en bois avec un produit étanche.
- Définissez une zone de mise en sécurité des personnes à l'étage où l'on stockera le kit familial de sécurité.
- Respectez les règles de construction applicable en zone inondable.

INONDATION



LES DEGRÉS DE VIGILANCES

VIGILANCE ROUGE :

Risque de crue majeure, menace directe et généralisée pour la sécurité des personnes et des biens.

VIGILANCE JAUNE :

Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

VIGILANCE ORANGE :

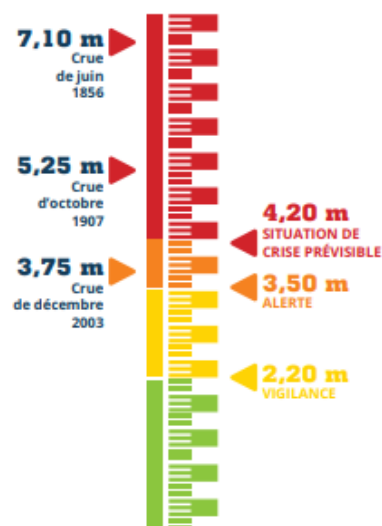
Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

VIGILANCE VERTE :

Pas de vigilance particulière requise.

LA COTE D'ALERTE

De 3,50 m à 4,50 m d'eau, le niveau orange doit être déclenché. Les Albijohanniciens doivent être vigilants, surveiller leur sous-sols et mettre en sécurité les biens les plus importants. Au delà de 4,20 m, le niveau rouge est déclenché et les Albijohanniciens doivent se préparer à évacuer, sur ordre donné par les autorités.



L'ÉCHELLE DES CRUES

Échelle des crues représentant les hauteurs seuils entre les codes couleurs.

COULEUR	ÉCHELLE D'ORLÉANS	ÉCHELLE DE GIEN
ROUGE	4,2 m	5,4 m
ORANGE	3,7 m	4,7 m
JAUNE		
VERT	2,2 m	3,4 m